

Demande d'effacement d'un signalement au fichier national automatisé des empreintes génétiques relative aux parents de personnes disparues

(Articles 706-54, R 53-10 et R. 53-14-1 à R. 53-14-4 du code de procédure pénale)

La demande doit être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au procureur de la République de la juridiction dans le ressort de laquelle a été menée la procédure ayant donné lieu à l'enregistrement ou remise directement au greffe du tribunal contre récépissé.

A défaut, elle peut être adressée au procureur de la République de la juridiction dans le ressort de laquelle se situe votre domicile qui la transmettra au procureur compétent.

Votre identité :

☐ Madame

☐ Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : _____

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Adresse électronique : _____

Numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Identité de la personne disparue :

☐ Madame

☐ Monsieur

Son nom de famille (nom de naissance) : _____

Son nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Ses prénoms : _____

Ses date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

à _____

Votre demande :

Vous demandez au procureur de la République d'ordonner l'effacement au fichier national automatisé des empreintes génétiques des données vous concernant, qui avaient été recueillies avec votre accord dans le cadre d'une enquête ou d'une information pour recherche des causes d'une disparition inquiétante ou suspecte ou dans le cadre de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées prévue par l'article 16-11 du code civil.

Précisez dans la mesure du possible l'affaire dans laquelle vous avez fait l'objet d'un prélèvement d'empreinte génétique (date et nature de l'affaire, service d'enquête) :

Référence de l'affaire (**numéro de parquet**) si vous la connaissez : _____
(il s'agit du numéro qui figure en haut de chaque courrier qui vous a été adressé par le tribunal)

Fait à : _____ Le 1____/____/____

Signature

Pièces à joindre à votre demande :

- Une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité (*carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour*)
- Une photocopie d'un des documents en votre possession concernant cette affaire (*exemples : convocation devant les services d'enquête ou devant le juge d'instruction, copie de jugement ou arrêt, copie de décision de classement sans suite ou de non-lieu, copie de la réponse du gestionnaire du FNAEG suite au droit d'accès*).

Important :

► Le procureur de la République est tenu d'accorder l'effacement. Sa décision vous sera adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande soit par lui-même, soit par le procureur de la République de votre domicile.

► A défaut de réponse dans ce délai de trois mois, vous pourrez saisir le président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel (cf. Cerfa n° 12413*02).